



MUNICIPALITE DE LA PRAZ
Rte de Juriens 1
1148 La Praz
Tél. : 024 453 15 87 – 079 936 87 19
E-mail : greffe@lapraz.ch

Préavis municipal 3/ 2021-2026

Au Conseil général de La Praz

La Praz, le 12 août 2021

Demande d'autorisation de constituer, d'annuler ou de modifier des servitudes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La municipalité vous demande au travers de ce préavis de se prononcer sur l'autorisation suivante pour la législature 2021-2026 :

Autorisation de constituer, d'annuler ou de modifier des servitudes

Il se peut que la Municipalité doive parfois octroyer des servitudes de passage sur le domaine privé de la commune ou négocier la création de servitudes à usage public ou accorder une utilisation du domaine public. La Municipalité demande l'autorisation au Conseil Général de pouvoir annuler, modifier ou constituer des servitudes

Conclusions

Le Conseil Général de La Praz :

- Suite aux explications de la Municipalité
- Suite à la validation de la Commission de Gestion et Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 et jusqu'à la première séance de la législature suivante :

L'autorisation de constituer, d'annuler et de modifier toutes servitudes sur le domaine privé de la commune, en faveur d'une institution de droit public ou d'un privé ou de négocier la création de servitudes à usage public ou d'accorder une utilisation du domaine public.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Marc Zimmermann



La Secrétaire


Christelle Bally Tharin

Décision du conseil général

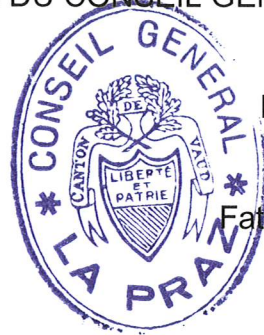
Adopté / Refusé par le conseil général le..... *28.09.2021*

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Chevalier

Jean Chevalier



La Secrétaire

Faten Ben Messaoud

Faten Ben Messaoud